

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels

30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, les états financiers individuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 et 2025, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de CRCD, qui comprennent :

- les bilans au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025;
- les états du résultat global pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 et 2025;
- les états des variations de l'actif net pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 et 2025;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 et 2025;
- les notes afférentes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion intermédiaire 2026, plutôt que dans les notes afférentes des états financiers individuels. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers individuels et sont indiquées comme ayant été auditées.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers individuels au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion intermédiaire 2026.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers individuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers individuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers individuels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CRCD à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CRCD ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCD.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CRCD à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers individuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CRCD à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers individuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers individuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 13 août 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125840

Bilan

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)	Notes	Au 30 juin 2026 \$	Au 31 décembre 2025 \$
ACTIF			
Encaisse	8	141 140	111 155
Comptes débiteurs	9	67 442	32 278
Autres investissements	10	654 282	624 246
Investissements en capital de développement	11	1 971 301	2 005 511
Immobilisations incorporelles		154	614
Impôts exigibles et différés	18	49 424	54 314
		2 883 743	2 828 118
PASSIF			
Comptes créditeurs		9 857	15 537
ACTIF NET	14	2 873 886	2 812 581
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION		139 198 759	144 577 598
ACTIF NET PAR ACTION ORDINAIRE		20,65	19,45

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) Jean-Guy Senécal, FCPA, administrateur

(signé) Vanessa Guimond, CPA auditrice, D.Fisc., administratrice

État du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le bénéfice net par action ordinaire)		Notes	2026 \$	2025 \$
PRODUITS				
Intérêts	10 et 11		6 245	26 675
Dividendes et distributions			195 550	10 183
Autres revenus	17		32 235	81
			234 030	36 939
GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES INVESTISSEMENTS		16		
Réalisés			180 319	(2 286)
Non réalisés			(229 295)	(6 056)
			(48 976)	(8 342)
Frais financiers	13		(82)	(9)
TOTAL DES PRODUITS NETS ET DES GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES INVESTISSEMENTS			184 972	28 588
CHARGES OPÉRATIONNELLES		17		
Frais d'administration			2 768	—
Frais de gestion			—	13 874
Autres frais d'exploitation			1 173	5 535
Services aux actionnaires			5 774	5 448
			9 715	24 857
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS			175 257	3 731
Impôts sur le bénéfice	18		10 513	754
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			164 744	2 977
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES			141 214 367	144 071 352
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE			1,17	0,02

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

État des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

	Capital-actions (note 14)						Bénéfices non répartis	Actif net
	Actions « Émission » ⁽¹⁾		Actions « Échange » ⁽¹⁾		Total			
(en milliers de dollars canadiens)	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	119 371 693	1 658 319	25 205 905	391 951	144 577 598	2 050 270	762 311	2 812 581
Bénéfice net et résultat global de la période	—	—	—	—	—	—	164 744	164 744
Opérations sur le capital-actions								
Émission d'actions ordinaires	241 972	4 571	—	—	241 972	4 571	—	4 571
Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾	(4 531 272)	(54 232)	(1 089 539)	(16 046)	(5 620 811)	(70 278)	(37 732)	(108 010)
SOLDE AU 30 JUIN 2026	115 082 393	1 608 658	24 116 366	375 905	139 198 759	1 984 563	889 323	2 873 886
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	120 901 227	1 630 421	25 324 447	393 775	146 225 674	2 024 196	701 802	2 725 998
Bénéfice net et résultat global de la période	—	—	—	—	—	—	2 977	2 977
Opérations sur le capital-actions								
Émission d'actions ordinaires	85 528	1 522	—	—	85 528	1 522	—	1 522
Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾	(3 510 183)	(41 327)	(55 797)	(861)	(3 565 980)	(42 188)	(23 526)	(65 714)
SOLDE AU 30 JUIN 2025	117 476 572	1 590 616	25 268 650	392 914	142 745 222	1 983 530	681 253	2 664 783

⁽¹⁾ Les actions « Émission » désignent les actions ordinaires de catégorie A « Émission » émises jusqu'au 28 février 2025 et les actions ordinaires de catégorie C « Émission » émises depuis le 1^{er} mars 2025, alors que les actions « Échange » désignent les actions ordinaires de catégorie B « Échange »; collectivement appelées actions ordinaires.

⁽²⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Tableau des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2026 \$	2025 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice net de la période		164 744	2 977
Ajustements sans effet sur la trésorerie			
Pertes (gains) sur investissements en capital de développement et autres investissements		48 976	8 342
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements		(1 030)	(1 082)
Amortissement des immobilisations incorporelles		460	518
Impôts différés		(378)	(428)
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse		—	(15 764)
Variation des actifs et des passifs opérationnels			
Impôts exigibles		5 268	(7 020)
Comptes débiteurs		(20 656)	(2 243)
Comptes créditeurs		(5 680)	(3 881)
Acquisition d'investissements en capital de développement		(35 849)	(205 975)
Produit de la cession d'investissements en capital de développement		4 816	128 192
Acquisition d'autres investissements		(138 426)	(170 365)
Produit de la cession d'autres investissements		110 811	283 332
Autres		368	—
		133 424	16 603
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions ordinaires		4 571	1 522
Rachat d'actions ordinaires		(108 010)	(65 714)
		(103 439)	(64 192)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse au cours de la période		29 985	(47 589)
Encaisse au début de la période		111 155	43 745
ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE	8	141 140	(3 844)
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles⁽¹⁾			
Intérêts reçus		11 765	25 074
Dividendes et distributions reçus		204 875	9 694
Impôts sur les bénéfices payés		(5 607)	(8 180)

⁽¹⁾ Au 1^{er} janvier 2026, un transfert à la juste valeur des investissements au sein des entreprises, coopératives et fonds externes du portefeuille d'investissements en capital de développement a été effectué vers deux nouveaux fonds partenaires (Desjardins Capital Appui PME S.E.C. et Desjardins Capital Équité S.E.C.) en contrepartie d'une participation de juste valeur équivalente. Cette transaction n'a eu aucun effet sur la trésorerie (voir la note 3).

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Notes afférentes aux états financiers individuels

Note 1 – Loi constitutive, mission, administration et investissements

Loi constitutive et mission

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la Loi) et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada, et a pour mission d'investir son capital collectif au sein d'entreprises québécoises pour stimuler la création de richesse dans toutes les régions et pour les générations futures.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres, soit :

- six personnes nommées par la présidence de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- trois personnes élues par l'assemblée générale des actionnaires;
- trois personnes nommées par les neuf membres nommés précédemment, dont une personne que ces membres jugent représentative des coopératives admissibles et une autre des autres entités admissibles décrites dans la Loi; et
- un administrateur Relations avec le Mouvement Desjardins nommé par les douze administrateurs.

Investissements

Conformément à sa mission, CRCD doit favoriser le développement économique des régions en investissant la majeure partie de son actif dans des investissements admissibles, sous forme de capital de développement et de capital de risque. Ces investissements peuvent être faits directement dans des entités québécoises admissibles ou indirectement dans des fonds d'investissements privés. Ces investissements sont regroupés et présentés sous l'appellation « investissements en capital de développement » anciennement connu sous le nom de « investissements à impact économique québécois ».

Les investissements admissibles de CRCD, selon la définition de la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 65 % de l'actif net moyen de CRCD pour l'année précédente (« Norme d'investissement »). De plus, une partie représentant au moins 50 % de ce pourcentage doit être investie dans des entités situées dans les régions du Québec situées à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Québec (« Régions admissibles ») ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi (« Norme régionale »).

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CRCD réalise l'ensemble de ses investissements en capital de développement exclusivement de manière indirecte, en investissant dans des fonds partenaires privés gérés par Gestion Desjardins Capital inc. (Desjardins Capital). Ces investissements sont effectués dans des fonds d'investissement gérés au Québec dans l'expectative que ces fonds investissent dans des entités québécoises admissibles. Des informations supplémentaires sont présentes à la note 3, Mise en place du nouveau modèle d'affaires.

Pour encadrer l'application de ces dispositions législatives, une politique a été approuvée par le conseil d'administration de CRCD et le ministre des Finances du Québec. Celle-ci prévoit notamment que (i) les investissements réalisés par les fonds partenaires dans des entités admissibles seront admissibles à la Norme d'investissement jusqu'à concurrence d'un montant équivalant aux sommes investies par CRCD dans ces fonds partenaires, et (ii) les investissements réalisés par les fonds partenaires dans des entités admissibles situées dans les Régions admissibles et les coopératives admissibles seront admissibles à la Norme régionale jusqu'à concurrence des sommes investies par CRCD dans ces fonds partenaires.

Advenant le non-respect de l'une ou l'autre de ces règles au terme d'un exercice, une réduction de l'émission de capital autorisée pour la période de capitalisation suivant la fin de l'exercice financier serait imposée.

Note 2 – Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les états financiers) conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) (Normes IFRS de comptabilité).

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de CRCD. Dans le contexte de son nouveau modèle d'affaires, CRCD a revu la présentation de certaines informations financières.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 13 août 2026.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne l'encaisse, les comptes débiteurs autres que les montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement et des autres investissements, les comptes créditeurs, les immobilisations incorporelles ainsi que les impôts exigibles et différés, qui sont évalués au coût amorti et au coût.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement ou indirectement dans des fonds partenaires. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation.

Avec la mise en place du nouveau modèle d'affaires (voir la note 3), CRCD a réexaminé, en tenant compte des faits et circonstances, s'il continue d'être une entité d'investissement tel que défini dans l'IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10). CRCD a conclu qu'il demeure une entité d'investissement, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements en capital de développement sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de CRCD. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Le symbole M\$ est utilisé pour désigner les millions de dollars.

Présentation du bilan

CRCD présente son bilan par ordre décroissant de liquidité. Tous les actifs et passifs sont des actifs et passifs non courants, étant donné qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transactions, à l'exception des éléments courants suivants : l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les impôts exigibles et différés. La portion courante des autres investissements est présentée à la note 10 et celle des investissements en capital de développement est présentée à la note 11. La présentation de l'exercice précédent a été revu afin de la rendre conforme à la présentation de la période en cours.

Note 3 – Mise en place du nouveau modèle d'affaires

Le 1^{er} janvier 2026, le nouveau modèle d'affaires de CRCD est entré en vigueur. Dans le cadre de ce nouveau modèle, CRCD réalise désormais ses activités d'investissements en capital de développement exclusivement de manière indirecte, en investissant dans des fonds partenaires privés établis et gérés par Desjardins Capital (fonds partenaires), soit les fonds Desjardins Capital Appui PME S.E.C., Desjardins Capital Dette privée S.E.C. (anciennement connu sous le nom de « Desjardins Capital PME s.e.c. ») ainsi que Desjardins Capital Équité S.E.C. Avant le 31 décembre 2025, CRCD détenait la majeure partie de ses investissements en capital de développement directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes gérés par des gestionnaires autres que Desjardins Capital (fonds externes). Les informations présentées dans ces états financiers et principalement aux notes 11, 12, 16 et 17 pour la période terminée le 30 juin 2026 reflètent donc le nouveau modèle d'affaires.

Les changements apportés au modèle d'affaires n'ont aucune incidence sur les autres investissements.

Au 1^{er} janvier 2026, un transfert à la juste valeur des investissements au sein des entreprises, coopératives et fonds externes du portefeuille d'investissements en capital de développement a été effectué vers deux nouveaux fonds partenaires (Desjardins Capital Appui PME S.E.C. et Desjardins Capital Équité S.E.C.) en contrepartie d'une participation de juste valeur équivalente. Les investissements transférés ainsi que les parts de fonds obtenus sont représentés dans le tableau ci-bas. Pour plus de précisions, CRCD conserve les comptes débiteurs non encaissés sur les investissements en capital de développement en date du 31 décembre 2025 ainsi que le billet et les deux cautionnements. Ce transfert n'a eu aucun effet sur la trésorerie.

	Juste valeur		
	31 décembre 2025 \$	Transfert \$	1 ^{er} janvier 2026 \$
Non garantis			
Actions ordinaires	813 978	(813 978)	—
Actions privilégiées	276 043	(276 043)	—
Parts de fonds – Desjardins Capital Appui PME S.E.C.	—	931 827	931 827
Parts de fonds – Desjardins Capital Dette privée S.E.C.	424 503	—	424 503
Parts de fonds – Desjardins Capital Équité S.E.C.	—	577 459	577 459
Parts de fonds – Autres fonds partenaires	69 817	—	69 817
Parts de fonds – Fonds externes	69 423	(69 423)	—
Prêts et avances	340 207	(340 207)	—
Billet	1 905	—	1 905
Garantis			
Prêts et avances	9 635	(9 635)	—
Total	2 005 511	—	2 005 511

Compte tenu de l'évolution stratégique du modèle d'affaires, le modèle de tarification a été ajusté. Depuis le 1^{er} janvier 2026, CRCD verse à son gestionnaire, Desjardins Capital, des frais d'administration pour les services rendus à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Ces frais d'administration sont présentés dans les charges opérationnelles de CRCD. Des informations supplémentaires sont présentes à la note 17, Charges opérationnelles.

À titre de commanditaire des fonds partenaires, CRCD assume des frais de gestion pour chaque fonds basé sur des taux comparables au marché. Ces frais de gestion sont versés pour les services rendus par Desjardins Capital à titre de gestionnaire de ces fonds en fonction du montant de la participation de CRCD dans ces fonds. De plus, CRCD assume des frais de performance correspondant à une part de son rendement excédant un seuil déterminé par les ententes contractuelles et établi selon les pratiques du marché. Les frais de gestion ainsi que les frais de performance sont déduits à même le rendement de chacun des fonds et, conséquemment, reflétés dans la juste valeur de ces investissements.

Note 3 – Mise en place du nouveau modèle d'affaires (suite)

Avec l'implantation du nouveau modèle d'affaires, la gouvernance de CRCD a également été ajustée en ce qui concerne la gestion et le suivi du portefeuille d'investissements en capital de développement. Comme CRCD ne détient plus d'investissements directement dans les entreprises, coopératives ou fonds externes, son rôle de gouvernance se concentre désormais sur la détermination des pourcentages d'allocation d'actifs dans les différents fonds partenaires, tandis que la sélection et l'autorisation des investissements pour le compte des fonds partenaires relèvent de Desjardins Capital.

Note 4 – Méthodes comptables significatives

Dans le cadre du nouveau modèle d'affaires (voir la note 3), la présentation des méthodes comptables a été revue afin d'identifier clairement celles applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, de celles s'appliquant exclusivement aux investissements en capital de développement réalisés directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes jusqu'au 31 décembre 2025. Des précisions ont également été apportées sur certaines méthodes désormais significatives dans le nouveau modèle et pour distinguer, lorsque nécessaire, les méthodes applicables au nouveau modèle de celles utilisées à la période comparative.

a) Filiales et entreprises associées

Dans l'application des Normes IFRS de comptabilité, CRCD a exercé des jugements importants afin de déterminer si certaines sociétés en commandite sont contrôlées par CRCD au sens de l'IFRS 10, États financiers consolidés, et si certaines autres sociétés en commandite constituent plutôt des placements ne donnant lieu ni à un contrôle ni à une influence notable, et comptabilisés conformément à l'IFRS 9, Instruments financiers.

CRCD a conclu qu'elle contrôle les sociétés en commandite Desjardins Capital Appui PME S.E.C., Desjardins Capital Équité S.E.C. et Société en commandite Essor et Coopération, puisqu'elle a le pouvoir sur les activités pertinentes, a droit à des rendements variables en raison de son implication dans ces entités et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements par son pouvoir sur les activités pertinentes. Toutefois, puisque CRCD répond à la définition d'une entité d'investissement, ces filiales ne sont pas consolidées et sont plutôt comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

b) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. La juste valeur à la comptabilisation initiale correspond généralement au prix de transaction, soit la contrepartie versée ou reçue. Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la disposition d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés directement au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument sont inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif financier ou du passif financier. Ces coûts comprennent notamment les honoraires professionnels, commissions et autres frais directement liés à la transaction.

Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Un actif financier est décomptabilisé lorsque CRCD n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à cet actif ou lorsqu'il a transféré ces droits ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé à l'extinction de l'obligation, soit lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Note 4 – Méthodes comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique suivi par CRCD pour la gestion de ces actifs financiers ainsi que des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements ainsi que les montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement et des autres investissements (comptes débiteurs) sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée dont la performance est évaluée à la juste valeur et dont les informations sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants de CRCD. Ainsi, tout gain (perte) sur investissements qui en découle est comptabilisé au bénéfice net.

L'encaisse, tous les autres débiteurs et les comptes créditeurs sont classés et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les actifs et passifs négociés sur des marchés se retrouvent uniquement dans les autres investissements considérant que CRCD a transféré l'ensemble de ses investissements en capital de développement détenus directement dans les entreprises vers les fonds partenaires privés qui ne sont pas négociés sur des marchés. Au 31 décembre 2025, les investissements en capital de développement incluent également des actifs et passifs négociés sur des marchés.

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont principalement inclus dans les investissements en capital de développement. La juste valeur des investissements en capital de développement est établie en utilisant des techniques et des principes d'évaluation s'appuyant sur des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie du capital de risque au Québec par les professionnels en évaluation d'entreprises détenant le titre professionnel d'expert en évaluation d'entreprises (EEE), et ce, dans le respect des Normes IFRS de comptabilité.

Note 4 – Méthodes comptables significatives (suite)

c) Évaluation de la juste valeur (suite)

Application au 1^{er} janvier 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CRCD réalise ses activités d'investissement en capital de développement exclusivement de manière indirecte en investissant dans des fonds d'investissements privés. La juste valeur de ces participations s'appuie sur une seule technique d'évaluation, soit celle de l'actif net redressé, qui est basée sur les derniers états financiers des fonds partenaires, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte des éléments survenus entre la date des états financiers et la date d'évaluation. Les états financiers des principaux fonds partenaires dans lesquels CRCD investit, qui détiennent directement des investissements dans les entreprises, coopératives et fonds externes évalués à la juste valeur, sont audités semestriellement. Les techniques d'évaluation utilisées par les fonds partenaires varient en fonction notamment des instruments financiers. Les principales techniques sont l'actualisation des flux monétaires contractuels, la capitalisation des flux monétaires et l'actif net redressé.

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit de l'entité. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions des autres investissements, correspond à la valeur de rachat des parts détenues, établie à partir de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds à la date d'évaluation.

En ce qui concerne les participations en fonds dans les autres investissements, celles-ci sont inscrites à leur juste valeur et n'ont connu aucun changement avec la mise en place du nouveau modèle d'affaires. La juste valeur représente l'actif net par part, telle qu'elle est établie par les fonds en date d'évaluation.

Données comparatives au 31 décembre 2025 et pour la période terminée le 30 juin

Jusqu'au 31 décembre 2025, CRCD réalise ses activités d'investissement directement dans les entreprises, coopératives et de manière indirecte dans des fonds externes. CRCD évalue ses actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés, que ceux-ci soient dans les investissements en capital de développement ou dans les autres investissements selon les techniques suivantes :

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Note 4 – Méthodes comptables significatives (suite)

c) Évaluation de la juste valeur (suite)

Données comparatives au 31 décembre 2025 et pour la période terminée le 30 juin (suite)

Actions participantes (suite)

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité et la date d'évaluation.

Fonds d'investissements

Les participations en fonds d'investissements, dont les fonds partenaires, sont évalués selon la technique d'évaluation de l'actif net redressé selon les derniers états financiers audités, ajustée pour tenir compte des éléments survenus entre la date des états financiers et la date d'évaluation.

Fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché

Les participations en fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, tel qu'elle est établie par les fonds en date d'évaluation.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit de l'entité. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

d) Capital-actions

Les actions ordinaires de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers et sont présentées dans l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur; et sont décomptabilisés sur la base du coût moyen.

e) Constatation des produits

Intérêts

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les intérêts proviennent exclusivement des autres investissements et sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré à l'état du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ». Jusqu'au 31 décembre 2025, les intérêts proviennent aussi des investissements en capital de développement réalisés directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes et sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré.

Note 4 – Méthodes comptables significatives (suite)

e) Constatation des produits (suite)

Dividendes et distributions

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les dividendes et distributions proviennent des investissements en capital de développement réalisés dans les fonds en déploiement actif Desjardins Capital Appui PME S.E.C., Desjardins Capital Dette privée S.E.C. et Desjardins Capital Équité S.E.C. et des autres investissements. Jusqu'au 31 décembre 2025, les dividendes proviennent aussi des investissements en capital de développement réalisés directement dans les entreprises et coopératives. Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds des portefeuilles d'investissements en capital de développement et des autres investissements.

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Depuis le 1^{er} janvier 2026, les gains et pertes réalisés sur les investissements en capital de développement proviennent exclusivement du rachat de parts des fonds partenaires dont le coût représente le montant investi par CRCD. Jusqu'au 31 décembre 2025, les gains et pertes réalisés sur ces investissements comprennent aussi les cessions des investissements directement dans les entreprises et coopératives dont le coût représente le montant investi par CRCD.

Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un passif financier sont comptabilisés lorsque celui-ci est payé et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du passif financier et la valeur initiale.

f) Contrats de change

Dans le cadre de ses activités d'investissements en capital de développement, CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. CRCD couvre économiquement les investissements en capital de développement en devise réalisés par les fonds partenaires à la hauteur de sa participation dans ces fonds.

g) Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés à l'état du résultat global.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Note 4 – Méthodes comptables significatives (suite)

g) Impôts sur le bénéfice (suite)

CRCD est assujetti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujetti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. Ce remboursement attendu d'impôts est constaté à titre d'actif au bilan. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des Normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relié aux gains (pertes) latents sur les investissements et aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

Note 5 – Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui nécessite que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés, principalement pour les investissements en capital de développement. Le contexte économique et géopolitique mondial continue d'avoir une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers de la période de six mois terminée le 30 juin 2026. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des présents états financiers.

Le niveau de subjectivité des jugements, estimations et hypothèses varient selon les techniques d'évaluation utilisées qui reposent sur la nature et les caractéristiques de l'instrument financier. Le cadre de gestion applicable au processus d'évaluation des investissements en capital de développement est défini dans le Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement (Règlement sur l'information continue) mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Conformément à ce qui est prévu dans le Règlement sur l'information continue, au moment de présenter les états financiers annuels ou intermédiaires de CRCD à son comité d'audit et de gestion des risques, il incombe à deux représentants désignés de CRCD de confirmer le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement et d'attester que la juste valeur de chacun de ces investissements a été établie dans le cadre d'un processus structuré.

Note 5 – Jugements significatifs, estimations et hypothèses (suite)

Application au 1^{er} janvier 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CRCD réalise ses activités d'investissement en capital de développement exclusivement de manière indirecte en investissant dans des fonds partenaires privés gérés par Desjardins Capital (voir la note 3). La juste valeur de ces participations s'appuie sur une seule méthode d'évaluation qui est basée sur les derniers états financiers audités des fonds, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte des éléments survenus entre la date des états financiers et la date d'évaluation. Le jugement posé repose donc sur les informations en provenance des fonds partenaires. Les états financiers des principaux fonds partenaires dans lesquels CRCD investit, soit les fonds Desjardins Capital Appui PME S.E.C., Desjardins Capital Dette privée S.E.C. ainsi que Desjardins Capital Équité S.E.C., qui détiennent directement des investissements dans les entreprises, coopératives et fonds externes évalués à la juste valeur, sont audités semestriellement. À titre de commanditaire de ces fonds partenaires, CRCD reçoit également des informations sur le portefeuille et la performance de ces fonds.

Données comparatives au 31 décembre 2025

Jusqu'au 31 décembre 2025, considérant les investissements en capital de développement réalisés directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes, un jugement important est posé sur les hypothèses utilisées dans les différentes techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible au 31 décembre 2025 dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

Note 6 – Modifications comptables futures

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18) qui remplacera l'actuelle norme IAS 1, Présentation des états financiers.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. CRCD évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

Il n'y a aucune autre norme comptable publiée par l'IASB qui n'est pas encore en vigueur au 30 juin 2026 et qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de CRCD.

Note 7 – Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans la section « Risques financiers » du rapport de gestion de CRCD, laquelle section incluent les rubriques « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » qui font partie intégrante des états financiers audités.

Note 8 – Encaisse

L'encaisse se compose de la trésorerie et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Aucun instrument de marché monétaire n'est détenu au 30 juin 2026 ni au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, aucun montant de trésorerie n'est inclus en fidéicommiss (1,3 M\$ au 31 décembre 2025).

Note 9 – Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2026 \$	Au 31 décembre 2025 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements en capital de développement et autres investissements	6 705	19 263
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement	12 550	13 003
Montants à recevoir sur les cessions des autres investissements	14 962	—
Montant à recevoir pour le remboursement des frais de performance des fonds (note 17)	32 136	—
Autres	1 089	12
Total	67 442	32 278

Les changements de risque de crédit n'ont pas eu d'impact significatif sur la valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement et des autres investissements. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 17,2 M\$ (2,1 M\$ au 31 décembre 2025).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCD s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 66,5 M\$ (31,4 M\$ au 31 décembre 2025) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 10 – Autres investissements

Le Relevé des autres investissements non audité peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2026		
	Coût \$	Gains (pertes) non réalisés \$	Juste valeur \$
Actifs - Autres investissements			
Obligations			
Fédérales ou garanties	115 686	(5 162)	110 524
Provinciales, municipales ou garanties	188 865	(8 554)	180 311
	304 551	(13 716)	290 835
Contrats de change ⁽¹⁾	—	189	189
Fonds d'actions canadiennes	56 707	31 053	87 760
Fonds immobiliers	78 709	9 264	87 973
Fonds d'infrastructures	60 000	18 996	78 996
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	103 907	4 622	108 529
Total	603 874	50 408	654 282

Note 10 – Autres investissements (suite)

	Au 31 décembre 2025		
	Coût \$	Gains (pertes) non réalisés \$	Juste valeur \$
Actifs - Autres investissements			
Obligations			
Fédérales ou garanties	102 928	(6 328)	96 600
Provinciales, municipales ou garanties	183 420	(13 215)	170 205
	286 348	(19 543)	266 805
Contrats de change ⁽¹⁾	—	(334)	(334)
Fonds d'actions canadiennes	56 587	24 214	80 801
Fonds immobiliers	95 802	5 850	101 652
Fonds d'infrastructures	60 000	16 763	76 763
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	101 510	(2 951)	98 559
Total	600 247	23 999	624 246

⁽¹⁾ Les contrats de change pour vendre un notionnel de 75,2 M\$ US (75,6 M\$ US au 31 décembre 2025) et un notionnel de 16,2 M€ (17,8 M€ au 31 décembre 2025) ont une échéance de six mois.

Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2026		
	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	25 306	279 245	304 551
Valeur nominale	27 432	347 811	375 243
Juste valeur	25 251	265 584	290 835
Taux moyen nominal ⁽¹⁾	1,26 %	2,67 %	2,57 %
Taux moyen effectif	3,01 %	3,95 %	3,87 %

	Au 31 décembre 2025		
	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	10 824	275 524	286 348
Valeur nominale	12 225	338 188	350 413
Juste valeur	10 875	255 930	266 805
Taux moyen nominal ⁽¹⁾	0,56 %	2,59 %	2,52 %
Taux moyen effectif	3,09 %	3,84 %	3,81 %

⁽¹⁾ La totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères, soit le dollar américain et l'euro, pour une juste valeur en dollars canadiens de 48,6 M\$ (65,1 M\$ au 31 décembre 2025).

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, les produits d'intérêts sur les obligations comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif sont de 5,6 M\$ (5,3 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025).

Note 11 – Investissements en capital de développement

Le Relevé du coût des investissements en capital de développement audité ainsi que le Répertoire de la quote-part des investissements dans les fonds partenaires non audité peuvent être obtenus sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Ce relevé et ce répertoire ne font pas partie intégrante des états financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CRCD réalise l'ensemble de ses investissements en capital de développement exclusivement de manière indirecte, en investissant dans des fonds partenaires privés gérés par Desjardins Capital (voir la note 3). Les informations présentées au 31 décembre 2025 représentent les investissements en capital de développement réalisés directement dans les entreprises et coopératives. En ce qui a trait aux parts de fonds, celles-ci sont composées des participations de CRCD dans les fonds partenaires, incluant le fonds Desjardins Capital Dette privée S.E.C. (anciennement connu sous le nom de « Desjardins Capital PME s.e.c. »), ainsi que des participations dans des fonds externes.

Répartition des investissements par instrument financier

	Au 30 juin 2026		
	Coût \$	Gains (pertes) non réalisés \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Parts de fonds – Desjardins Capital Appui PME S.E.C.	956 827	(139 037)	817 790
Parts de fonds – Desjardins Capital Dette privée S.E.C.	339 895	100 336	440 231
Parts de fonds – Desjardins Capital Équité S.E.C.	587 459	55 504	642 963
Parts de fonds – Autres fonds partenaires	38 535	30 144	68 679
Billet	397	1 241	1 638
Total	1 923 113	48 188	1 971 301

	Au 31 décembre 2025		
	Coût \$	Gains (pertes) non réalisés \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	564 625	249 353	813 978
Actions privilégiées	291 364	(15 321)	276 043
Parts de fonds – Desjardins Capital PME s.e.c.	339 895	84 608	424 503
Parts de fonds – Autres fonds partenaires	39 410	30 407	69 817
Parts de fonds – Fonds externes	59 357	10 066	69 423
Prêts et avances ⁽¹⁾	392 339	(52 132)	340 207
Billet	397	1 508	1 905
Garantis			
Prêts et avances ⁽¹⁾	13 864	(4 229)	9 635
Total	1 701 251	304 260	2 005 511

⁽¹⁾ Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 8,8 % et ont une durée moyenne résiduelle de 3,5 années. Pour la majorité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 18,6 M\$. La juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins d'un an est de 36,4 M\$.

Les investissements en capital de développement incluent des investissements évalués en euros pour une juste valeur en dollars canadiens de 23,3 M\$ (25,4 M\$ au 31 décembre 2025) et aucun investissement évalué en dollars américains (juste valeur en dollars canadiens de 100,6 M\$ au 31 décembre 2025).

Note 11 – Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

Afin de remplir les objectifs énoncés par la norme IFRS 7, Instruments financiers: Informations à fournir en ce qui concerne l'importance des instruments financiers au regard de sa situation et performance financières, CRCD a déterminé que la présentation par secteur d'activité pour les investissements sous-jacents réalisés dans les fonds partenaires, lesquels sont considérés à la hauteur de sa participation dans ces fonds, est requise. Les informations relatives aux investissements dans les fonds externes détenus indirectement par CRCD au 30 juin 2026 et directement au 31 décembre 2025, sont présentés dans le secteur « Fonds ».

Secteur d'activité ⁽¹⁾	Au 30 juin 2026				
	Manufacturier \$	Services \$	Innovations technologiques \$	Fonds \$	Total \$
Investissements, au coût	842 198	793 627	207 055	80 233	1 923 113
Gains (pertes) non réalisés	28 054	19 166	(6 802)	7 770	48 188
Juste valeur	870 252	812 793	200 253	88 003	1 971 301
Fonds engagés mais non déboursés ⁽²⁾					59 482
Cautionnements ^{(2) (3)}					7 044
Total					2 037 827

Secteur d'activité ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Au 31 décembre 2025				
	Manufacturier \$	Services \$	Innovations technologiques \$	Fonds \$	Total \$
Investissements, au coût	641 189	789 598	213 001	57 463	1 701 251
Gains (pertes) non réalisés	223 589	86 819	(21 519)	15 371	304 260
Juste valeur	864 778	876 417	191 482	72 834	2 005 511
Fonds engagés mais non déboursés ⁽²⁾					184 778
Cautionnement ^{(2) (3)}					7 044
Total					2 197 333

⁽¹⁾ Les autres éléments d'actifs détenus des fonds partenaires ont été ventilés en fonction de la juste valeur des investissements de chacun des secteurs.

⁽²⁾ Les fonds engagés mais non déboursés, ainsi que les cautionnements n'apparaissent pas au bilan.

⁽³⁾ En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, lorsque CRCD fait un investissement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même les autres investissements.

⁽⁴⁾ Afin d'améliorer la présentation des investissements par secteur d'activité, CRCD a jugé préférable de répartir entre les secteurs concernés ceux réalisés par les fonds partenaires. Les données comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont donc été reclassées afin d'être présentées sur une base conforme à celle de la période courante.

Fonds engagés mais non déboursés

Au 30 juin 2026, les fonds engagés mais non déboursés représentent les sommes engagées par CRCD envers les fonds partenaires, mais non encore déboursées à cette date. Au 31 décembre 2025, les fonds engagés mais non déboursés comprennent les sommes engagées par CRCD envers les fonds partenaires ainsi que les sommes à déboursier auprès des entreprises, coopératives et fonds externes détenus directement par CRCD. Les déboursés futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, les paiements exigibles au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 aux fonds partenaires sont de 35 M\$.

Cautionnements

Au 30 juin 2026, CRCD a consenti des cautionnements d'un montant total de 7,0 M\$, dans le cadre de cautions adossées à des prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles CRCD a investi avant le 1^{er} janvier 2026 (7,0 M\$ au 31 décembre 2025). Ces cautionnements ne peuvent être invoqués que dans le cas où une entreprise ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la durée de ces cautions au moment de leur octroi variait de trois à cinq ans. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, aucun montant n'a été comptabilisé au passif à titre de provision pour perte de crédit attendue découlant de ces cautionnements consentis.

Note 11 – Investissements en capital de développement (suite)

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 30 juin 2026		Au 31 décembre 2025	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Entreprises partenaires	5	157 693	6	208 028
Fonds partenaires ⁽¹⁾	3	1 478 595	1	18 176
Entités associées				
Entreprises partenaires	—	—	56	764 594
Fonds partenaires ⁽¹⁾	—	—	3	21 307

⁽¹⁾ Dans le contexte de son nouveau modèle d'affaires, CRCD a réévalué la classification de certains investissements dans des sociétés en commandite. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un investissement précédemment présenté à titre d'entité associée est désormais présenté comme une filiale. De plus, cinq investissements auparavant présentés comme des entités associées ne sont plus présentés à la suite de la mise à jour de l'analyse puisque CRCD n'exerce aucune influence notable.

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Les participations dans le capital-actions des entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus directement par CRCD ou indirectement via les fonds partenaires dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 2 % et 50 % pour les entités associées au 31 décembre 2025. Au 30 juin 2026, les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception de deux filiales (deux filiales et 16 entités associées au 31 décembre 2025).

Les participations dans les fonds partenaires sont constituées de parts. Le pourcentage de détention dans chacun de ces fonds partenaires varie entre 95 % et 100 % pour les filiales au 30 juin 2026 et varie entre 13 % et 33 % pour les entités associées au 31 décembre 2025.

Note 12 – Juste valeur des instruments financiers

La mise en place du nouveau modèle d'affaires au 1^{er} janvier 2026 (voir la note 3) amène l'utilisation d'une seule technique d'évaluation pour l'ensemble des investissements en capital de développement qui sont réalisés exclusivement de manière indirecte dans des fonds partenaires. Jusqu'au 31 décembre 2025, la majeure partie des investissements en capital de développement était réalisée directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes, ce qui fait que les informations comparatives sont présentées différemment.

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers sont catégorisés selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Note 12 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan selon ces trois niveaux :

	Au 30 juin 2026			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement	—	—	1 971 301	1 971 301
Autres investissements	486 464	849	166 969	654 282
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement	—	—	12 550	12 550
Montants à recevoir sur les cessions des autres investissements	—	—	14 962	14 962
Total des actifs financiers	486 464	849	2 165 782	2 653 095

	Au 31 décembre 2025			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement	17 280	—	1 988 231	2 005 511
Autres investissements	444 116	1 715	178 415	624 246
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement	—	—	13 003	13 003
Total des actifs financiers	461 396	1 715	2 179 649	2 642 760

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2026 (aucun transfert au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025).

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026			
	Investissements en capital de développement \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement \$	Montants à recevoir sur les cessions des autres investissements \$
Juste valeur au 31 décembre 2025	1 988 231	178 415	13 003	—
Gains (pertes) réalisés	198 513	(3 200)	(453)	—
Gains (pertes) non réalisés	(263 845)	6 015	—	—
Acquisitions/émissions	1 783 717	2 702	—	14 962
Cessions/remboursements	(1 735 315)	(16 963)	—	—
Juste valeur au 30 juin 2026	1 971 301	166 969	12 550	14 962
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2026	(68 344)	6 015	—	—

Note 12 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025		
	Investissements en capital de développement \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement \$
Juste valeur au 31 décembre 2024	1 891 195	181 874	4 375
Gains (pertes) réalisés	(2 807)	—	1 608
Gains (pertes) non réalisés	(20 289)	1 616	—
Acquisitions/émissions	221 738	2 642	783
Cessions/remboursements	(124 981)	—	(4 185)
Juste valeur au 30 juin 2025	1 964 856	186 132	2 581
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2025	(33 716)	1 616	—

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 30 juin 2026			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Billet	1 638	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	1 969 663	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 971 301			
Autres investissements – Fonds immobiliers et Fonds d'infrastructures	166 969	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement	12 550	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0 % à 3,1 % (1,49 %)
Montants à recevoir sur les cessions des autres investissements	14 962	Autres ⁽³⁾	—	—

Note 12 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2025				
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Prêts et avances	193 020	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 5,1 % à 18,8 % (9,1 %)
	29 375	Autres ⁽³⁾	—	De 25,0 % à 75,0 % (60,8 %)
Actions participantes majoritaires	118 841	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 8,6 % à 9,9 % (8,8 %) De 7,4 % à 14,9 % (13,7 %)
	58 354	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	31 986	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	506 618	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 7,8 % à 16,8 % (10,6 %) De 3,3 % à 70,7 % (32,0 %)
		Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	181 541			
	196 545	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	106 303	Autres ⁽³⁾	—	—
Billet	1 905	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	563 743	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 988 231			
Autres investissements – Fonds immobiliers et Fonds d'infrastructures				
	178 415	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements en capital de développement				
	13 003	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0 % à 6,8 % (2,1 %)

⁽¹⁾ En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

⁽²⁾ En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

⁽³⁾ Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

⁽⁴⁾ Le billet est lié à un investissement en capital de développement effectué dans un fonds.

Note 12 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur déterminée aux données non observables

Application au 1^{er} janvier 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2026, CRCD réalise l'ensemble de ses investissements en capital de développement exclusivement de manière indirecte, en investissant dans des fonds partenaires privés gérés par Desjardins Capital (voir la note 3). Ces parts de fonds sont évaluées selon la technique d'évaluation de l'actif net redressé selon les derniers états financiers audités de ces fonds partenaires.

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées ainsi que des variations de juste valeur des investissements détenus par les fonds partenaires, le cas échéant, entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation.

Données comparatives au 31 décembre 2025

Jusqu'au 31 décembre 2025, CRCD réalise ses investissements en capital de développement directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes et les évalue selon différentes techniques d'évaluation. Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé, prise isolément, entraîne une baisse (ou une hausse) de la juste valeur. CRCD estime qu'une variation raisonnablement possible de ce taux pourrait se situer autour de +/-0,5 %. Toutefois, une telle fluctuation n'aurait pas d'incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances, ni sur celle des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes. Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulé entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD au 31 décembre 2025 est de l'ordre de +/-0,2 % pour les actions participantes majoritaires et de +/-1,0 % pour les actions non participantes.

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Note 12 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables (suite)

Données comparatives au 31 décembre 2025 (suite)

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 13 – Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 300 M\$ au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Au 30 juin 2026, cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien diminué de 0,95 % pour les découverts bancaires et au taux CORRA majoré de 1,20 % pour les avances directes (taux offert Desjardins majoré de 0,5 % au 31 décembre 2025). Cette marge de crédit est renouvelable annuellement.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, aucun montant n'est prélevé sur cette marge de crédit.

Note 14 – Capital-actions

Autorisé

Le capital-actions de CRCD comporte trois catégories d'actions, soit la catégorie A « Émission », la catégorie B « Échange » et la catégorie C « Émission ». La catégorie A permettait par son émission de recueillir des liquidités jusqu'au 28 février 2025, laquelle a été remplacée par la catégorie C depuis le 1^{er} mars 2025. La catégorie B, dont le programme a pris fin le 28 février 2023, offrait quant qu'à elle, la possibilité de profiter d'un nouveau crédit d'impôt pour un actionnaire qui repoussait de sept ans le rachat de ses actions admissibles.

Les actions sont émises sans valeur nominale et elles sont participantes, avec droit de vote et droit d'élire des administrateurs au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi.

Chaque période de capitalisation a une durée de 12 mois et débute le 1^{er} mars de chaque année.

Émission

L'actif net de CRCD au 30 juin 2026 s'élève à 2 873,9 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	Solde en M\$(⁽¹⁾)			Rachat possible à compter de(⁽²⁾)
	Actions "Émissions"	Actions "Échange"	Total	
2001 à juin 2019	1 319,0	115,4	1 434,4	Aujourd'hui
Juillet à décembre 2019	177,0	131,2	308,2	Juillet à décembre 2026
2020	189,0	134,2	323,2	2027
2021	163,3	58,0	221,3	2028
2022	166,2	59,1	225,3	2029
2023	69,0	—	69,0	2030
2024	144,5	—	144,5	2031
2025	148,0	—	148,0	2032
Actif net	2 376,0	497,9	2 873,9	

(⁽¹⁾) Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2026.

(⁽²⁾) La date de rachat possible est établie selon la date de la transaction.

Note 15 – Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujetti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 14.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Note 16 – Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements

La variation de la valeur des investissements en capital de développement représente la quote-part de CRCD dans les fonds partenaires qui comprend à la fois l'effet de la performance des fonds et celui des flux de trésorerie (appels de capital et distributions). En conséquence, elle ne constitue pas une mesure directe de la performance des fonds partenaires.

	Au 30 juin 2026			Au 30 juin 2025		
	Réalisés \$	Non réalisés \$	Total \$	Réalisés \$	Non réalisés \$	Total \$
Investissements en capital de développement						
Desjardins Capital Appui PME S.E.C.	—	(139 037)	(139 037)	—	—	—
Desjardins Capital Dette privée S.E.C.	—	15 728	15 728	—	6 892	6 892
Desjardins Capital Équité S.E.C.	—	55 504	55 504	—	—	—
Autres fonds partenaires	3 095	(530)	2 565	2 634	(3 282)	(648)
Fonds externes	10 066	(10 066)	—	3 597	1 831	5 428
Investissements directs dans les entreprises et coopératives	177 214	(177 671)	(457)	(9 080)	(19 552)	(28 632)
	190 375	(256 072)	(65 697)	(2 849)	(14 111)	(16 960)
Autres investissements	(10 056)	26 777	16 721	563	8 055	8 618
Total	180 319	(229 295)	(48 976)	(2 286)	(6 056)	(8 342)

CRCD a reconnu un gain réalisé sur investissements d'un montant global de 187,7 M\$ au moment du transfert des investissements en capital de développement dans les fonds Desjardins Capital Appui PME S.E.C. et Desjardins Capital Équité S.E.C. lors de la mise en place du nouveau modèle d'affaires au 1^{er} janvier 2026 (voir la note 3).

Note 17 – Charges opérationnelles

Frais d'administration et frais de gestion

Compte tenu de l'évolution stratégique du modèle d'affaires de CRCD (voir la note 3), le modèle de tarification a été ajusté. Bien que la base de calcul de la tarification totale versée par CRCD à Desjardins Capital en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026 ait été modifiée, les frais de gestion et d'administration assumés par CRCD continuent pour l'exercice 2026 de ne pas dépasser le maximum de 1,75 % de la valeur moyenne des actifs de CRCD. Pour le calcul de la limite maximale, la valeur moyenne des actifs est déduite de tout passif relatif aux investissements en capital de développement et aux autres investissements et ajustée afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans d'autres fonds d'investissement, que ceux-ci soient dans le portefeuille d'investissements en capital de développement ou dans celui des autres investissements.

Application au 1^{er} janvier 2026

Les frais d'administration représentent une rémunération forfaitaire versée à Desjardins Capital en vertu de la convention de gestion pour les services rendus selon les besoins notamment en matière de gestion des opérations, des stratégies financières, de l'actif, de l'actionnariat, des risques, de la capitalisation, des relations avec les actionnaires, de la gouvernance et de la reddition de comptes de CRCD. Ces frais d'administration sont présentés dans les charges opérationnelles de CRCD.

Les frais de gestion sont versés pour les services rendus par Desjardins Capital à titre de gestionnaire des fonds partenaires, et sont calculés en fonction du montant de la participation de CRCD dans ces fonds. Ces frais comprennent frais de développement et de maintien des technologies de l'information liés à la gestion des investissements. Des frais de performance correspondant à une part de son rendement excédant un seuil déterminé par les ententes contractuelles et établi selon les pratiques du marché peuvent également être versés. Ces frais de gestion et de performance, sont déduits à même le rendement de chacun des fonds et, conséquemment, sont reflétés dans la juste valeur de ces investissements et les rendements qui en découlent.

Note 17 – Charges opérationnelles (suite)

Application au 1^{er} janvier 2026 (suite)

Tout excédent de la limite maximale de 1,75 % afférent aux frais de gestion assumés par CRCDD dans son portefeuille d'investissements en capital de développement ou celui des autres investissements, le cas échéant, est déduit des frais d'administration payables pour l'exercice 2026 conformément à la convention de gestion. L'excédent de la limite afférent aux frais de performance des fonds d'investissement du portefeuille d'investissement en capital de développement ou du portefeuille des autres investissements, le cas échéant, est quant à lui présenté dans les autres revenus et dans les comptes débiteurs à titre de montant à recevoir pour le remboursement des frais de performance des fonds (32,1 M\$ au 30 juin 2026).

Données comparatives au 31 décembre 2025 et pour la période terminée le 30 juin

Jusqu'au 31 décembre 2025, les frais de gestion représentent l'ensemble des frais versés à Desjardins Capital en vertu de la convention de gestion en vigueur à ce moment, pour la gestion de ses opérations, y compris la gestion de son portefeuille d'investissements en capital de développement qui comprend des investissements directement dans les entreprises, coopératives et fonds externes, et de son portefeuille des autres investissements.

Il n'y a aucun frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Autres frais d'exploitation et services aux actionnaires

Les autres frais d'exploitation et les services aux actionnaires pour les périodes de six mois terminées les 30 juin se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2026 \$	2025 \$
Autres frais d'exploitation		
Frais informatiques	—	4 145
Honoraires pour services professionnels	325	355
Honoraires de conseillers en valeurs	176	—
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	251	387
Honoraires d'audit	145	114
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	112	130
Autres charges	164	404
Total	1 173	5 535
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire (registrariat)	1 086	1 243
Communication de l'information aux actionnaires	209	258
Frais de distribution	3 261	3 134
Frais informatiques	887	783
Autres charges	331	30
Total	5 774	5 448

Note 18 – Impôts sur le bénéfice

Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice pour les périodes de six mois terminées les 30 juin se détaillent comme suit :

	2026 \$	2025 \$
Exigibles	10 891	1 182
Différés	(378)	(428)
Total	10 513	754

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice pour les périodes de six mois terminées les 30 juin diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	2026 \$	2025 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,5 % en 2026 et 2025	69 227	1 473
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements	21 451	5 537
Dividendes et distributions non imposables	(76 308)	(3 133)
Autres	(3 857)	(3 123)
Total	10 513	754

Solde d'impôts exigibles et différés

Les impôts exigibles et différés comptabilisés au bilan se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2026 \$	Au 31 décembre 2025 \$
Actifs		
Impôts en main remboursables	44 627	33 809
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	366	16 452
Impôts différés	4 431	4 053
Total	49 424	54 314

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2026 \$	Au 31 décembre 2025 \$
Impôts différés - frais d'émission et de distribution	4 390	4 186
Impôts différés - autres	41	(133)
Total actif d'impôts différés	4 431	4 053

CRCD s'attend à recouvrer 2,2 M\$ (18,4 M\$ à recouvrer au 31 décembre 2025) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 19 – Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Desjardins Capital, son gestionnaire qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de Desjardins Capital et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. Cette convention de gestion qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 a été amendée et refondue en date conventionnelle du 1^{er} janvier 2026, pour une durée initiale de cinq ans. À l'expiration du terme, elle se renouvelle automatiquement pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. Pour les détails concernant la tarification se référer à la note 17, charges opérationnelles.
- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires. La convention de registraire entre les parties a été amendée et refondue en date conventionnelle du 1^{er} janvier 2023, pour une durée initiale de trois ans. À l'expiration du terme, elle se renouvelle automatiquement pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration entre les parties a été amendé et refondu en date conventionnelle du 1^{er} janvier 2023 et est d'une durée illimitée, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins et via AccèsD. La convention de distribution entre les parties a été amendée et refondue en date conventionnelle du 1^{er} janvier 2023, pour une durée initiale de trois ans. À l'expiration du terme, elle se renouvelle automatiquement pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. Également, CRCD s'est engagé à verser à Groupe Technologies Desjardins inc., si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins des activités relatives à la distribution de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ, ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins inc. le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics, et ce jusqu'au 31 décembre 2025. À compter du 1^{er} janvier 2026, de telles ententes sont en vigueur au sein de ses fonds partenaires.
- CRCD, par le biais de son gestionnaire, a confié la gestion d'une partie du portefeuille des autres investissements à Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA), soit la gestion quotidienne du portefeuille de titres à revenu fixe et de la couverture de change, ainsi que le suivi des fonds gérés par des gestionnaires externes et par DGIA.

Note 19 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Transactions entre les parties liées de CRCD

Dans le cours normal de ses activités, CRCD a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes à la fin de la période se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2026			Au 31 décembre 2025		
	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
Bilan						
Actif						
Encaisse	—	141 140	141 140	—	109 871	109 871
Autres investissements	—	189	189	—	(335)	(335)
Immobilisations incorporelles	—	154	154	—	615	615
Comptes débiteurs	32 136	159	32 295	—	—	—
Passif						
Comptes créditeurs	2 099	3 499	5 598	3 917	9 689	13 606

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

	2026			2025		
	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	Desjardins Capital \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
État du résultat global						
Produits						
Intérêts	—	598	598	—	—	—
Autres revenus	32 136	—	32 136	—	—	—
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements	—	(4 392)	(4 392)	—	1 795	1 795
Frais financiers	—	(82)	(82)	—	(9)	(9)
Charges						
Frais d'administration	2 768	—	2 768	—	—	—
Frais de gestion	—	—	—	13 874	—	13 874
Autres frais d'exploitation	—	354	354	—	4 480	4 480
Services aux actionnaires	—	5 565	5 565	—	5 161	5 161

⁽¹⁾ Les autres parties liées comprennent la FCDQ ainsi que ses filiales, soit Valeurs mobilières Desjardins inc., Groupe Technologies Desjardins inc., Fiducie Desjardins inc., Desjardins Société de placement inc. et Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.. Elles comprennent aussi le réseau des caisses Desjardins.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCD sont les membres du conseil d'administration. Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 et 2025, leur rémunération se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant total de 0,2 M\$ en 2026 et 0,3 M\$ en 2025.